

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 16 OCTOBRE 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-05-01 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES RELATIF À L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS(EUSES) DE LA CC2T

DATE DE CONVOCATION : 09 OCTOBRE 2025

DATE DE PUBLICATION : 20 OCTOBRE 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine, PICARD Denis, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de COUTEAU Jean-Pierre), PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIER Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de FELTEN Daniel), GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de MARIN Karine), LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, GEISEL Christophe, CHENOT Bernard, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), ALLOUCHI Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de CAULE Emeline), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (sortie après la 2025-05-01), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de SEGALT Jean-François), LALEEVE Lucette, BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé.
<u>Etaient excusés :</u>	LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean-Luc, SEGALT Jean-François, GUYOT Laurent, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, MARIN Karine, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, RIVET Lionel, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Xavier COLIN
<u>Nombre de présents :</u>	53 présents au début puis 52 présents de la 2025-05-02 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	64 votants au début puis 63 votants de la 2025-05-02 à la fin.

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure avec négociation définie aux articles L2124-3 et R2124-4 et soumise aux dispositions des articles R2161-21 à R2161-23 du code de la commande publique, dans le but de rechercher le prestataire capable d'exécuter les prestations liées à l'exploitation du réseau de transports publics de voyageurs(euses) de la CC2T dénommé « Colibri » (lignes régulières, de transport sur réservation, des lignes scolaires, des transports méridiens et des transports à destination des piscines) selon les modalités suivantes afin de susciter la plus large concurrence :

- marché unique avec une tranche ferme, une tranche optionnelle 1 (expérimentation d'une navette en centre-ville sur une durée de 10 mois à compter du 01/03/2026), une tranche optionnelle 2 (poursuite de l'expérimentation de la navette centre-ville sur la durée résiduelle du contrat) et une tranche optionnelle 3 (expérimentation d'un véhicule léger supplémentaire pour le transport sur réservation sur une période allant du 01/01/2027 jusqu'à la fin du contrat, soit le 31/08/2032)
- avis d'appel public à la concurrence du 05/06/2025 (publié sur profil d'acheteur de la CC2T, au BOAMP et au JOUE), - réception des candidatures pour le 07/07/2025 à 12h00, - établissement, par la CAO du 10/07/2025, de la liste des candidats admis à présenter une offre initiale et invitation à présenter celle-ci en date du 11/07/2025, - suite à remise des offres initiales le 01/09/2025 à 12h 00 et leur analyse, leur négociation a eu lieu en plusieurs phases entre le 11/09/2025 et le 10/10/2025, date de remise des offres finales.

Vu le code de la commande publique,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020-04-09 en date du 10 septembre 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres propre à la communauté de communes Terres Toulouses,

Vu la délibération du bureau communautaire n° BU 2025-04 en date du 20 février 2025 constituant un groupement de commandes au titre de la mobilité, étant précisé que la commission d'appel d'offres de la CC2T (coordonnateur du groupement) a été désignée compétente,

Considérant le rapport d'analyse des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à 12 du code de la commande publique précités, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : prix des prestations (40 %) et valeur technique de l'offre (60%),

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres devant statuer le 14 octobre 2025 sur l'attribution du présent marché (article L1414-2 du CGCT) et proposant de retenir l'entreprise suivante, en qualité d'attributaire pressenti, cette attribution étant conditionnée à la transmission des pièces administratives requises conformément au règlement de la consultation :

Mis en ligne le 20/10/2025 à 13h26

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20251016-2025_05_01-

N° de marché	Objet	Conditions et délais d'exécution	Attributaire pressenti	Estimatif en € HT pour information (selon DQE sur la durée totale du marché)
2025_PN_01	MARCHÉ RELATIF À L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS(EUSES) DE LA CC2T	L'exécution des prestations de transport régulier et de transport sur réservation débute au 01/03/2026 et prend fin au 31/08/2032 (six ans et 6 mois) L'exécution des prestations de transport scolaire, de transport méridien et de transport vers les piscines débute le 02/03/2026 et prend fin au dernier jour d'école de l'année scolaire 2031-2032.	Société SADAP	18 770 976,26 € (tranche ferme + tranches optionnelles 1, 2 et 3)

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- autoriser le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, à signer et notifier le marché de services relatif à l'exploitation du réseau de transports publics de voyageurs(euses) de la CC2T avec l'entreprise classée au premier rang par la commission d'appel d'offres, sous réserve de la transmission des pièces requises conformément au règlement de la consultation, et, en cas de non-transmission de ces pièces, à attribuer le marché, dans les mêmes conditions, à l'entreprise suivante dans l'ordre du classement, et ainsi de suite jusqu'à épuisement du classement, ainsi qu'à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant, les dépenses correspondantes étant imputées sur les crédits ouverts ou à ouvrir aux budgets concernés.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX